

| Rubrique 1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise | |
|---|--|
| 1.1 | <p>Identificateur de produit</p> <p>Nom commercial Tural</p> <p>Synonyme</p> |
| 1.2 | <p>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées</p> <p>Utilisation Herbicide</p> <p>Utilisations déconseillées</p> |
| 1.3 | <p>Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité</p> <p>Fournisseur Andermatt Biogarten AG</p> <p>Adresse Stahlermatten 6 6146 Grossdietwil, Suisse</p> <p>Téléphone +41 (0)62 917 5000</p> <p>E-mail info@biogarten.ch</p> |
| 1.4 | <p>Numéro d'appel d'urgence</p> <p>Téléphone 145 (Tox Info Suisse)</p> |

| Rubrique 2 Identification des dangers | |
|---------------------------------------|--|
| 2.1 | <p>Classification de la substance ou de la préparation</p> <p>Selon règlement CLP/REACH (EC) Nr. 1272/ 2008 [CLP] :</p> <p>Corrosif pour les métaux, Cat. 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.</p> <p>Irritation cutanée, Cat. 2 H315: Provoque une irritation cutanée.</p> <p>Irritation oculaire, Cat. 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.</p> |
| 2.2 | <p>Éléments d'étiquetage</p> <p>Selon règlement CLP/REACH (EC) Nr. 1272/ 2008 [CLP] :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p>GH505</p>  <p>Ätzend</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>GH507</p>  <p>Vorsicht gefährlich</p> </div> </div> <p>H290: Peut être corrosif pour les métaux. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Mention d'avertissement : attention</p> <p>Tenir hors de portée des enfants. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. SP 1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Garder sous clef. EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.</p> |
| 2.3 | <p>Autres dangers</p> <p>La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persistant, ver bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006 La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT =</p> |

persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne releve pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

Rubrique 3 Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Ce produit est une préparation (solution prête à l'emploi)

3.2 Préparations

Aucune substance dangereuse selon règlement CLP/REACH (EC) Nr. 1272/ 2008 [CLP]: 10 % (w/w) acide acétique (CAS: 64-19-7; EG-Nr.: 200-580-7)
Flam. Liq. 3; H226
Acute Tox. 4; H312
Skin Corr. 1A; H314
Aquatic Chronic 3; H412

Rubrique 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

| | |
|--------------------------------|--|
| Remarques générales | Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. |
| Après inhalation | Donner de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles. |
| Après contact avec la peau | Laver immédiatement à l'eau tiède et au savon et bien rincer. Consulter un médecin en cas de troubles. |
| Après contact avec les yeux | Se débarrasser des lentilles de contact. Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin. |
| Après ingestion | Se rincer la bouche à l'eau. Boire assez de l'eau. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin. |
| Recommandation pour le médecin | Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidote connu. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sans effets aigus ou retardés connus

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

| | |
|-----------------------------------|--|
| Moyens d'extinction: | CO ₂ , poudre d'extinction, mousse. |
| Moyens d'extinction inappropriés: | Aucun connu |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Produits de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Le produit lui-même ne brûle pas.

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter tout contact avec les yeux, avec la peau et avec le vêtement. Veiller à une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Rincer abondamment avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Éviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau.
N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution.
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
Éviter le contact avec la peau.
Éviter le contact avec les yeux.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Ne pas inhaler l'aérosol. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Protéger contre le gel. Interdire l'accès aux enfants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Herbicide

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/de visage

Lunettes de protection

Protection de la peau

Gant de protection, vêtements de travail protecteurs.

Protection respiratoire

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Risques thermiques

Pas nécessaire

Autres

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|--------------------------------|
| Forme | liquide (20 °C, 1.013 hPa) |
| Couleur | incolore |
| Odeur | nauséabonde |
| Seuil olfactif | non déterminé |
| Valeur du pH | non déterminé |
| Point de fusion | non déterminé |
| Point d'ébullition | non déterminé |
| Point d'inflammation | Pas de données disponibles |
| Taux d'évaporation | non déterminé |
| Inflammabilité | non déterminé |
| Limite inférieure et supérieure d'explosibilité | non déterminé |
| Pression de vapeur (20 °C) | non déterminé |
| Densité de vapeur | non déterminé |
| Densité | 1,025 g/cm ³ (20°C) |
| Solubilité dans/miscibilité avec l'eau | non déterminé |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | non déterminé |
| Température d'auto-allumage | non déterminé |
| Température de décomposition | non déterminé |
| Viscosité | pas applicable |
| Propriétés explosives | pas explosif |
| Propriétés comburantes | non déterminé |

9.2 Autres informations

aucun

Rubrique 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

pas de donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Sous conditions normales (température ambiante), le produit est stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

aucune connue

10.4 Conditions à éviter

aucune connue

10.5 Matières incompatibles

aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

aucune connue

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë | Composants: Oral LD ₅₀ >3310 mg/kg (rat) |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Composants: Dermique LD ₅₀ >1130 mg/kg (lapin). |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Produit: irritant |
| Sensibilisation respiratoire ou | Produit: irritant |

| | |
|---|---------------|
| cutanée | |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Aucune donnée |
| Cancérogénicité | Aucune donnée |
| Toxicité pour la reproduction | Aucune donnée |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | Aucune donnée |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Aucune donnée |
| Danger par aspiration | Aucune donnée |

Rubrique 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë (courte durée)

| | |
|-----------|--|
| Poissons | Composants: CL ₅₀ (Poisson): 88 mg/l, durée d'exposition: 96 h |
| Crustacés | Composants CL ₅₀ (Daphnia magna): 65 mg/l, durée d'exposition: 48 h |

Algues/plantes aquatiques

Aucune donnée

Autres organismes

Aucune donnée

Toxicité chronique (longue durée)

Poissons

Aucune donnée

Crustacés

Aucune donnée

Algues/plantes aquatiques

Aucune donnée

Autres organismes

Aucune donnée

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité abiotique

Aucune donnée

Dégradabilité physique et
photochimique

Aucune donnée

Biodégradation

Ce produit est miscible à l'eau et facilement biodégradable dans l'eau et dans le sol. On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage
octanol-eau

log Pow: -0,17

Facteur de bioconcentration

Aucune donnée

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou
prévisible entre les différents
compartiments de
l'environnement

Aucune donnée

Tension superficielle

Aucune donnée

Adsorption/lixiviation

Aucune donnée

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

12.6 Autres effets néfastes

Aucun connu

12.7 Autres informations

Aucun

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--|---|
| Elimination de Produit/ Emballage | Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. |
| Code/marquage des déchets conforme à OMoD | Aucun |
| Information important pour le traitement des déchets | Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales. |
| Information important pour le traitement d'eau sale | Aucun |
| Autre recommandation pour le traitement des déchets | Aucun |

Rubrique 14 Informations relatives au transport

| | |
|-------------------------------|------------|
| Transport routier/ferroviaire | Pas limité |
| Transport maritime | Pas limité |
| Transport aérien | Pas limité |

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|----------------------|--------------|
| Habilitations | Aucun connue |
| Restrictions d'usage | Aucun connue |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage au terme de CE directive

Rubrique 16 Autres informations

Ces indications concernent le produit défini pour le consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

i Révision

Date

Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
22. févr. 2019